



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Téléphonique

du Vendredi 20 Mars 2025 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric.

Membres : Mme PORTAS Aurélie.

MM. - BLONDELLE Dominique - MINETTE Laurent – SANGUINETTE Jean Luc – SCHELLEBROODT Gérald

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

PARTICIPATION JOUEUR OU DIRIGEANT SUSPENDU

N° 50024.2 – US SEBONCOURT / OS SEPTMONTS du 15/03/26 comptant pour le championnat D1, Groupe A

La Commission,

- Après examen du dossier,
- Considérant la participation ou l'inscription sur la feuille de match du joueur BROCHARD Paul en tant que joueur suspendu

Décide :

- De donner la rencontre perdue par pénalité à l'OC SEPTMONTS, pour attribuer le bénéfice de la rencontre à l'US SEBONCOURT sur le score de 4 buts à 0.
- D'infliger au joueur BROCHARD Paul en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du 23/03/26
- D'infliger une amende de 100 € au club fautif : OC SEPTMONTS

FORDAIT GENERAL

La Commission, note à regret le forfait général de :

- US VALLEE DE L'AILETTE en D3, Groupe A

Le Président : **Cédric IBATICI**

La Secrétaire : Céline GOGUILLON